



Grand prix des **Étincelles de la Musique**



Aide à la création / production de spectacles musicaux par des structures associatives de petite taille

Edition 2021

OBJECTIFS

- Soutenir la création et la production de spectacles musicaux destinés au public (musiques actuelles, jazz, musiques du monde, musique contemporaine, ciné-concert, chorale, groupes vocaux, chant, ...)
- L'attention sera portée aux projets innovants qui défendent un propos affirmé et original clairement exposé.
- Contribuer à la notoriété des candidats

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le porteur de projet doit être une structure ou une personne physique ayant un budget général inférieur à 25 000€ par an.
- Le spectacle doit être interprété par une majorité d'artistes amateurs.

Attention : La demande sera présentée à une commission accompagnée d'une vidéo ou plaquette de présentation représentative du spectacle, à déposer au plus tard 5 semaines avant la date de la réunion de la commission qui se tiendra 2 fois par an : fin mars et fin septembre.

MONTANT DE L'AIDE

Plafonnée à 5 000 € dans la limite de 30% du budget des dépenses*.

A cette occasion des Trophées seront attribués, notamment
L'étincelle d'Or
L'étincelle d'Argent
L'étincelle de Bronze

INSTRUCTION DES DOSSIERS

- L'aide est attribuée par une commission d'agrément, composée de membres désignés par la FFBA. Elle se réunit deux fois par an (voir Calendrier de dépôt des dossiers). La décision, positive ou non, est signifiée par écrit aux porteurs de projets. Elle est sans appel et non motivée.
- Un dossier déjà examiné ne peut pas être représenté.

VERSEMENT DE L'AIDE

- Le versement de l'aide intervient à la signature d'une convention avec le bénéficiaire, elle détermine les conditions du partenariat avec la FFBA.
- Le bénéficiaire rendra compte par écrit de l'utilisation de l'aide et, à l'échéance spécifiée dans la convention, remettra un bilan financier.
- La non-communication de ces documents entraînera l'ajournement de l'examen de toute nouvelle demande présentée par le porteur de projet.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Descriptif du projet, intentions du compositeur et de l'auteur, premiers éléments de la création : partitions, textes...
- Vidéos ou dossier photographique, extraits du spectacle, des répétitions (cf. ci-dessus)
- Biographie de l'équipe artistique, éditeur, compositeur, auteur, interprètes, metteur en scène, créateur des lumières, décors, costumes...
- Présentation des actions pédagogiques éventuelles
- Bilan de l'année précédente (Recettes et dépenses), si elle existe
- Budget de production global du spectacle faisant apparaître clairement le détail du budget des dépenses* et plan de financement (modèle de budget à remplir)
- Calendrier des répétitions éventuelles et d'une façon générale, tous éléments permettant au Jury de se faire une opinion précise du spectacle.

CALENDRIER DE DEPOT DES DOSSIERS

- Commission 1 : dépôt des demandes de début novembre à fin janvier - Résultats en avril.
- Commission 2 : dépôt des demandes (début mars à fin juillet - Résultats en octobre.

Dossier à déposer : FFBA 5, rue des Castors 68200 MULHOUSE
Email : contact@benevolat.org

***Budget des dépenses :**

- Budget artistique
- Frais techniques
- Frais de publicité